

de Vingtième Arrondissement de PARISL'An mil neuf cent quarante huit le Ving quatre Février
par devant Nous, Juge de Paix d du Vingtième Arrondissement de PARISs'est présenté M. r Kaufman michel
né à Lodz (Pologne) le 15 juin 1914
profession de mecanicien tailleur demeurant à
Paris 32 Rue des Cendriers
titulaire d'une carte d'identité HG AE 03651
délivré le 14 octobre 1947 par M. le Préfet de Police
a Paris valable du 14 octobre 1947 au 30Mineur de moins
de 16 ansSeptembre 1950.lequel nous a déclaré que de son mariage avec Mme Anna Fodner
née à Dobra (Pologne)
le 21 mai 1915 était issu un enfant prénommé Maurice
légitimé, né à Albi, France
le 19 mars 1941 résidant
avec ses parents.et que voulant, bien qu'il soit encore mineur lui assurer la qualité de
Français il réclamait au nom de celui-ci la nationalité française, en vertu
des dispositions de l'article 52 du Code de la Nationalité française.

A l'appui de sa déclaration à laquelle seront joints :

- 1° le bulletin n° 2 du casier judiciaire;
- 2° un rapport de moralité et de loyalisme;
- 3° un procès-verbal relatif à l'assimilation;
- 4° un certificat médical établi conformément aux dispositions de
l'article 3, 3° du décret du 2 novembre 1945,

le sieur Kaufman après avoir affirmé qu'il n'était
pas l'objet d'un arrêté d'expulsion, ni d'un arrêté d'assignation à résidence
n'ayant pas été rapporté dans les formes où il est intervenu, nous a présenté
son titre de séjour et nous a remis :

- 1° l'acte de naissance du mineur en cause;
- 2° l'acte de mariage de ses parents;
- 3° tous documents établissant qu'il a depuis cinq années en France sa
résidence habituelle.

